

DÉLIBÉRATIONS

FOLIO 18

D_CAS20240215_001

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Département de l'Ain

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre de membres

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Afférents au Conseil : 11

DE LA COMMUNE DE CESSY

En exercice : 11

Présents : 7

Absents : 4

Votants : 8

Date de convocation : 8 février 2024

Date d'affichage : 8 février 2024

Le quinze février deux mille vingt-quatre à 19h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cessy, régulièrement convoqué le 8 février 2024 s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme TEXIER Evelyne, Mme COTTRON Marie, Mme TEXIER Marjorie, Mme LEVRIER Séverine, Mme MIRAILLET Chantal, Mme MAILLARD Monique

Absents/excusés :

M. Christophe BOUVIER, Mme SALAUN Bénédicte, Mme ROBILLARD Marine,

Mme BOUIN Danièle Monique donne procuration à Mme TEXIER Evelyne

Secrétaire de séance : Mme Evelyne TEXIER.

Approbation du Compte-rendu de la séance du 30 novembre 2023

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

Madame VIPREY, Président de séance, demande aux membres du Conseil d'Administration si le compte-rendu de la séance du 30 novembre 2023 appelle des observations.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil d'Administration du CCAS,

ADOpte le compte-rendu de la séance du 30 novembre 2023

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus
ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy

Le 22 février 2024



La Vice-Présidente du CCAS,
Madame Serenella VIPREY

DÉLIBÉRATIONS

FOLIO 20

D_CAS20240215 _002

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Département de l'Ain

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre de membres

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Afférents au Conseil : 11

DE LA COMMUNE DE CESSY

En exercice : 11

Présents : 7

Absents : 4

Votants : 8

Date de convocation : 8 février 2024

Date d'affichage : 8 février 2024

Le quinze février deux mille vingt-quatre à 19h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cessy, régulièrement convoqué le 8 février 2024 s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme TEXIER Evelyne, Mme COTTRON Marie, Mme TEXIER Marjorie, Mme LEVRIER Séverine, Mme MIRAILLET Chantal, Mme MAILLARD Monique

Absents/excusés :

M. Christophe BOUVIER, Mme SALAUN Bénédicte, Mme ROBILLARD Marine,

Mme BOUIN Danièle Monique donne procuration à Mme TEXIER Evelyne

Secrétaire de séance : Mme Evelyne TEXIER.

Débat d'orientation budgétaire 2024

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rendant obligatoire le débat sur les orientations générales du budget dans les villes de 3 500 habitants et plus, un débat doit également avoir lieu au sein du conseil d'administration du CCAS dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Ce débat permet à l'assemblée d'être informée sur l'évolution de la situation financière du CCAS et de définir les orientations budgétaires pour l'exercice à venir.

Madame VIPREY présente le rapport d'orientation budgétaire.

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DEPUIS 2021

Chapitre	Libellé	Compte	Réalisations 2023	Réalisations 2022	Réalisations 2021
002	Excédent de fonctionnement reporté		14 335,00	13 271,56	14 995,66
70	Produits des services, ventes diverses	706-Redevances et droits des services à caractère social	0,00	0,00	0,00
		70878-Remboursement de charges	267,13	346,09	265,00
74	Dotations, subventions et participations	7474-Communes	22 000,00	22 600,00	22 600,00
75	Autres produits de gestion courante	752-Revenus des immeubles	4 822,34	4 580,97	4 648,90
77	Produits exceptionnels	7713-Libéralités reçues	650,10	0,00	636,00
	Total		42 075,17	43 145,56	40 798,62

En 2023 les principales recettes de fonctionnement sont les suivantes :

- ❖ La subvention communale : 22 000,00 €
- ❖ Les loyers de l'appartement du CCAS : 4 822,34 €

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DEPUIS 2021

Chapitre	Libellé	Compte	Réalisations 2023	Réalisations 2022	Réalisations 2021
11	Charges à caractère général	60623- Alimentation	459,00	459,00	297,00
		611- Prestations portage repas	7 073,50	5 075,00	7 479,50
		614- Charges locatives et de copropriété	414,13	533,88	670,87
		6156- Maintenance	519,38	345,06	115,42
		6168-Primes d'assurance	0,00	0,00	55,46
		6182- Documentation générale et technique	149,80	148,85	281,75
		6232- Fêtes et cérémonies	10 125,84	10 701,60	9 515,61
		63512- Taxes foncières	398,00	371,00	359,00
65	Autres charges de gestion courante	6561- Secours d'urgence	3 054,69	10 256,57	6746,35
		658- Charges diverses de la gestion courante	0,00	0,00	0 ,00
		6574 – Subvention de fonctionnement aux associations	980,10	636,00	0,00
68	Dotations aux amortissements	6811- Dotation amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	282,00	282,00	282,00
	Total		23 305,74	28 809,96	25 802,96

Les principales dépenses correspondent aux fêtes et cérémonies, au portage des repas ainsi qu'aux secours d'urgence.

En 2023, les dépenses réalisées au titre des fêtes et cérémonies ont peu augmenté par rapport à 2022.

Les secours d'urgence comprennent essentiellement les bons alimentaires et quelques aides d'urgence

Au vu des réalisations de dépenses et de recettes, la section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de **18 723,23 €**.

Il est proposé d'affecter ce résultat sur l'exercice 2024 en recette de fonctionnement.

EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DEPUIS 2021

Chapitre	Libellé	Compte	Réalisations 2023	Réalisations 2022	Réalisations 2021
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		3 402,36	3 120,36	2 838,36
1068	Affectation du résultat de fonctionnement N-1		0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	165 - Dépôts et cautionnements	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations	28184 - Mobilier	0,00	0,00	0,00
		2805 - Concession droits logiciels	0,00	0,00	0,00
		28135 - Installations générales, agencements, aménagement constructions	282,00	282,00	282,00
	Total		3 684,36	3 402,36	3 120,36

EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DEPUIS 2021

Chapitre	Libellé	Compte	Réalisations 2023	Réalisations 2022	Réalisations 2021
16	Emprunt et dettes assimilés	165 - Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	28184 - Mobilier	0,00	0,00	0,00
		2135 - Installations générales, agencements, aménagement constructions	0,00	0,00	0,00
	Total		0,00	0,00	0,00

Au vu des réalisations de dépenses et de recettes, la section d'investissement dégage un résultat excédentaire de 3 684,36 €.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

❖ Les principales dépenses de fonctionnement devraient concerner, comme l'année précédente, les fêtes et cérémonies, les secours d'urgence et les portages de repas.

➤ Il est proposé de prévoir une enveloppe pour les manifestations de 16 007,23 € :

- Le repas des anciens
- Les colis de Noël
- Journée de la Femme
- Participation aux colis de Noël à Tougin
- Ateliers
- Voyage des anciens (1 journée)
- Divers

➤ Il est proposé de réduire l'enveloppe des secours d'urgence (10 000 €), le CCAS sollicite un avis écrit d'une assistante sociale pour justifier la dépense, cela freine les demandes de bon alimentaires. Il conviendra de réévaluer l'enveloppe des portages de repas, nous avons été beaucoup sollicités en 2023 (9 000,00 €).

- Il est proposé de continuer à assurer l'opération brioches : 700,00 €
- Le CCAS souhaite organiser des Ateliers pour les anciens en lien avec le centre socio culturel des Libellules et souhaite bloquer la somme de : 2 000,00 €
- ❖ **Les principales recettes de fonctionnement se présentent comme suit :**
 - Une subvention de 15 000,00 € a été demandée à la commune.
 - Les loyers de l'appartement du CCAS représentent une somme de 4 822,34 €

Le Conseil d'Administration prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus
ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy

Le 22 février 2024



La Vice-Présidente du CCAS,
Madame Serenella VIPREY

DÉLIBÉRATIONS

FOLIO 26

D_CAS20240215 _003

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Département de l'Ain

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre de membres

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Afférents au Conseil : 11

DE LA COMMUNE DE CESSY

En exercice : 11

Présents : 7

Absents : 4

Votants : 8

Date de convocation : 8 février 2024

Date d'affichage : 8 février 2024

Le quinze février deux mille vingt-quatre à 19h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cessy, régulièrement convoqué le 8 février 2024 s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme TEXIER Evelyne, Mme COTTRON Marie, Mme TEXIER Marjorie, Mme LEVRIER Séverine, Mme MIRAILLET Chantal, Mme MAILLARD Monique

Absents/excusés :

M. Christophe BOUVIER, Mme SALAUN Bénédicte, Mme ROBILLARD Marine,

Mme BOUIN Danièle Monique donne procuration à Mme TEXIER Evelyne

Secrétaire de séance : Mme Evelyne TEXIER.

Versement d'une subvention au Collectif Triplettes Roses

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

Madame VIPREY Serenella, Vice-Présidente du CCAS, propose aux membres du CCAS de verser une subvention au Collectif Triplettes Roses de 330.00 €, dans le cadre de la journée mondiale contre le cancer du sein triple négatif.

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Le Conseil d'Administration du CCAS,**

- **Décide** d'allouer une subvention de 330,00 € au Collectif Triplette Roses

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus
ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy

Le 22 février 2024



La Vice-Présidente du CCAS,
Madame Serenella VIPREY

DÉLIBÉRATIONS

FOLIO 28

D_CAS20240215_004

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Département de l'Ain

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre de membres

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Afférents au Conseil : 11

DE LA COMMUNE DE CESSY

En exercice : 11

Présents : 7

Absents : 4

Votants : 8

Date de convocation : 8 février 2024

Date d'affichage : 8 février 2024

Le quinze février deux mille vingt-quatre à 19h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cessy, régulièrement convoqué le 8 février 2024 s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme TEXIER Evelyne, Mme COTTRON Marie, Mme TEXIER Marjorie, Mme LEVRIER Séverine, Mme MIRAILLET Chantal, Mme MAILLARD Monique

Absents/excusés :

M. Christophe BOUVIER, Mme SALAUN Bénédicte, Mme ROBILLARD Marine,

Mme BOUIN Danièle Monique donne procuration à Mme TEXIER Evelyne

Secrétaire de séance : Mme Evelyne TEXIER.

Prise en charge de l'achat d'un fauteuil adapté pour un enfant en situation de handicap scolarisé à l'école de Cessy

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

Madame VIPREY Serenella, Vice-Présidente du CCAS, indique aux membres de l'assemblée que le CCAS de la commune a été saisi par le service enfance sur la nécessité d'acheter un fauteuil adapté pour un enfant en situation de handicap, pour le temps de la restauration scolaire.

Compte tenu de la complexité du temps de repas pour cet enfant, Mme VIPREY propose au conseil d'administration la prise en charge de l'achat du fauteuil pour un montant de 692,52 € TTC.

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Le Conseil d'Administration du CCAS,**

- **Accepte** la prise en charge de l'achat du fauteuil pour un montant pour un montant de 692,52 € TTC.

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus
ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy
Le 22 février 2024



La Vice-Présidente du CCAS,
Madame Serenella VIPREY

DÉLIBÉRATIONS

FOLIO 30

D_CAS20240215_005

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Département de l'Ain

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre de membres

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Afférents au Conseil : 11

DE LA COMMUNE DE CESSY

En exercice : 11

Présents : 7

Absents : 4

Votants : 8

Date de convocation : 8 février 2024

Date d'affichage : 8 février 2024

Le quinze février deux mille vingt-quatre à 19h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cessy, régulièrement convoqué le 8 février 2024 s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme TEXIER Evelyne, Mme COTTRON Marie, Mme TEXIER Marjorie, Mme LEVRIER Séverine, Mme MIRAILLET Chantal, Mme MAILLARD Monique

Absents/excusés :

M. Christophe BOUVIER, Mme SALAUN Bénédicte, Mme ROBILLARD Marine,

Mme BOUIN Danièle Monique donne procuration à Mme TEXIER Evelyne

Secrétaire de séance : Mme Evelyne TEXIER.

Compte-rendu des actes

Rapporteur : Serenella VIPREY

La Présidente de séance rend compte des décisions prises en application de la délégation de compétences accordée par le conseil d'administration en séance du 2 juillet 2020.

- Le 23/11/2023, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS a signé un bon alimentaire d'une valeur de 105 euros.
- Le 30/11/2023, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS a signé un bon alimentaire d'une valeur de 105 euros.
- Le 07/12/2023, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS a signé un bon alimentaire d'une valeur de 105 euros.
- Le 14/12/2023, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS a signé un bon alimentaire d'une valeur de 105 euros.
- Le 21/12/2023, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS a signé un bon alimentaire d'une valeur de 105 euros.
- Le 28/12/2023, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS a signé un bon alimentaire d'une valeur de 105 euros.
- Le 14/12/2023, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS a signé un bon alimentaire d'une valeur de 70 euros.
- Le 21/12/2023, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS a signé un bon alimentaire d'une valeur de 70 euros.
- Le 04/01/2024, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS a signé un bon alimentaire d'une valeur de 105 euros.
- Le 11/01/2024, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS a signé un bon alimentaire d'une valeur de 105 euros.
- Le 18/01/2024, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS a signé un bon alimentaire d'une valeur de 105 euros.
- Le 12/01/2024, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS a signé un bon alimentaire d'une valeur de 70 euros.
- Le 19/01/2024, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS a signé un bon alimentaire d'une valeur de 70 euros.

- Le 25/01/2024, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS a signé un bon alimentaire d'une valeur de 105 euros.
- Le 08/02/2024, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS a signé un bon alimentaire d'une valeur de 105 euros.

Le Conseil d'Administration,

Vu la délibération du 2 juillet 2020

- **PREND ACTE des actes passés en vertu de la délégation de compétences citées ci-dessus.**

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus
ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy

Le 22 février 2024



La Vice-Présidente du CCAS,
Madame Serenella VIPREY